



Date de la convocation mercredi 28 mai 2025

DCC 1321/06/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 05 juin 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, MASSÉ Benoît (représentant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 02

SCHOLLER Manuela, LUTZ Christophe

Secrétaire de séance PFISTER Georges

1. Commande publique

1.1 Marchés Publics

Attribution du marché pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles, des emballages et des papiers ; l'exploitation des déchèteries et la collecte et le traitement des biodéchets alimentaires

Les marchés de prestation pour la collecte des ordures ménagères/du tri, celui pour l'exploitation des déchèteries de Bossendorf et Mutzenhouse et le marché pour la collecte des biodéchets arrivent à échéance au 31 décembre 2025.

Par délibération du 06 février dernier, le Conseil Communautaire a décidé de lancer une procédure de consultation dans le cadre du renouvellement de ces marchés et a confié la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) au Bureau AUSTRAL Ingénierie & Environnement sis à Mulhouse pour un montant de 5 600 € HT.

En date du 22 avril dernier, une consultation (appel d'offres ouvert) a été lancée sur la plateforme Alsace Marchés Publics avec publication au BOAMP et au JOUE. La remise des plis était fixée au 23 mai 2025.

Le marché de prestation se décompose en 3 lots :

- Lot 1 : Collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers en mélange
- Lot 2 : Exploitation des déchèteries
- Lot 3 : Collecte et traitement des biodéchets alimentaires

À l'ouverture des plis, il a été enregistré les offres suivantes :

- **Lot 1 : Collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers en mélange :**

Société RV Nord Est pour un montant de 2 657 500,00 € HT

- **Lot 2 : Exploitation des déchèteries :**

Société EDIB pour un montant de	3 233 772,42 € HT
Société TRANSMETAUX pour un montant de	2 638 116,33 € HT

- **Lot 3 : Collecte et traitement des biodéchets alimentaires :**

Société RECYBIO SASU pour un montant de	353 978,00 € HT
Société AGRIVALOR Energie pour un montant de	302 400,00 € HT
Société SUEZ RV Nord Est pour un montant de	553 100,00 € HT
Société Green Phoenix pour un montant de	547 560,00 € HT

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 05 juin 2025 afin de prendre connaissance des propositions techniques et financières des prestataires sur la base de l'analyse effectuée par le Bureau AUSTRAL ingénierie et environnement, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 06 février 2025 décidant de lancer une procédure de consultation dans le cadre du renouvellement des trois marchés de collecte ordures ménagères/tri, biodéchets et gestion des déchèteries et confiant la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) au Bureau AUSTRAL Ingénierie & Environnement sis à MULHOUSE ;

VU l'appel d'offres ouvert - marché de services publié sur la plateforme Alsace Marchés Publics en date du 22 avril 2025 ainsi qu'au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;

VU la remise des plis fixée au 23 mai 2025 à 10h ;

VU l'unique offre réceptionnée pour le lot 1 - Collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers en mélange de la société SUEZ RV Nord Est ; les deux offres réceptionnées pour le lot 2 - Exploitation des déchèteries des sociétés EDIB et TRANSMETAUX et les quatre offres réceptionnées pour le lot 3 - Collecte et traitement des biodéchets alimentaires ;

VU l'analyse des offres du Bureau AUSTRAL ingénierie et environnement, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage ;

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 05 juin 2025 ;

Considérant que les marchés de prestation pour la collecte des ordures ménagères/du tri, celui pour l'exploitation des déchèteries de Bossendorf et Mutzenhouse et le marché pour la collecte des biodéchets arrivent à échéance au 31 décembre 2025 ;

Et après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE** d'attribuer les marchés aux prestataires suivants :

- **Lot 1 : Collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers en mélange**
Entreprise SUEZ RV Nord EST ayant son siège 22 rue de Cherbourg 67100 STRASBOURG pour un montant total de **2 657 500 € HT.**

- **Lot 2 : Exploitation des déchèteries**

Entreprise **EDIB - ZA rue du canal - 67270 HOCHFELDEN** ayant son siège sociale ZI du Moulin de l'Ecaille 2 rue Joseph Cugnot 51430 TINQUEUX pour un montant total de **3 233 772,42 € HT.**

- **Lot 3 : Collecte et traitement des biodéchets alimentaires**

Entreprise **AGRIVALOR ENERGIE** ayant son siège 1 route de Ruederbach 68560 HIRSINGUE pour un montant total de **302 400 € HT.**

➤ **AUTORISE** le Président à signer :

- Les marchés des prestataires,
- Les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant des marchés (notamment les actes spéciaux de sous-traitance) et toutes les pièces administratives relatives à l'opération.
- Les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect du montant de l'enveloppe financière.

➤ **PRÉCISE** que la durée du marché est de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, reconductible 2 fois un an.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

16 JUIN 2025

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation mercredi 28 mai 2025

DCC 1322/06/2025

Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 05 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, MASSÉ Benoît (représentant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 02

SCHOLLER Manuela, LUTZ Christophe

Secrétaire de séance PFISTER Georges

3. Domaine et patrimoine

3.2 Aliénations

Vente d'un terrain dans la Zone d'Activités intercommunale à Wilwisheim

La SCI RENATA représentée par Monsieur Jonathan OHREL, a sollicité la Communauté de Communes pour l'acquisition d'un second terrain sur la Zone d'Activités de Wilwisheim dans le cadre de l'extension de son activité. Le permis de construire pour la construction d'un auvent avec aire de stockage a été délivré le 09 avril dernier sur la parcelle cadastrée section 33 n° 108/2 (lot 04) d'une contenance de 12,76 ares.

Conformément à la délibération du 4 février 2021, il est proposé de vendre ce terrain au prix de 4 700 € HT/are, soit un montant total de 59 972 € HT et d'autoriser le Président à signer l'acte de vente correspondant.

Le Conseil Communautaire,

- VU les terrains disponibles à ce jour dans la Zone d'Activités intercommunale de Wilwisheim ;
- VU le Procès-Verbal d'arpentage établi par le Cabinet de Géomètre-Expert JGL & Associés ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 4 février 2021 fixant le prix des terrains de la Zone d'Activités intercommunale de Wilwisheim ;
- VU l'avis de la Division du Domaine - Pôle d'évaluation domaniale ;
- VU la demande de la SCI RENATA ;
- VU le permis de construire accordé en date du 09 avril 2025 ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE VENDRE** à la SCI RENATA sise 10 rue des Artisans 67270 Wilwisheim (ou toute autre personne morale de son groupe ou toute société de crédit-bail immobilier) la parcelle cadastrée **section 33 n° 108/2** (lot 04), d'une contenance de 12,76 ares au prix de 4 700 € HT/are, soit un total de **59 972 € HT**.
- **CHARGE** l'Office Notarial de Maître Thierry BECHMANN sis à Hochfelden de la rédaction de l'acte de vente et **AUTORISE** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité



Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le
Le Président

10 JUIN 2025

Le Secrétaire



Date de la convocation mercredi 28 mai 2025

DCC 1323/06/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 05 juin 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, MASSÉ Benoît (représentant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 02

SCHOLLER Manuela, LUTZ Christophe

Secrétaire de séance PFISTER Georges

1. Commande publique

1.4 Autres contrats

Remplacement de la verrière du patio Sud de la Maison du Pays de la Zorn

Depuis plus d'un an, des infiltrations d'eau sont constatées sur la grande verrière du patio Sud de notre Maison de Pays occasionnant des dégâts sur la menuiserie intérieure. Des recherches ont été entreprises pour déterminer l'origine de ce sinistre.

Il s'avère que le vieillissement de la structure a eu raison d'une mise en œuvre de l'époque et les techniques d'aujourd'hui sont nettement plus protectrices en ce domaine.

Compte tenu de l'impact de l'humidité, la verrière est bâchée depuis fin 2024 et trois entreprises ont été sollicitées pour le renouvellement de toute la structure selon les conditions financières suivantes :

- | | |
|-------------------------------------|------------------|
| • ALUHOME Wingsheim les Quatre Bans | pour 40 961 € HT |
| • FENBERG Eckwersheim | pour 44 082 € HT |
| • SEMARO Hangenbieten | pour 47 890 € HT |

Les travaux consistent principalement en la mise en sécurité, la location d'un camion-grue, la dépose de l'existant (couvertines, capots-serreurs, vitrages, structure), la fourniture, fabrication et pose d'une nouvelle verrière.

Le Conseil Communautaire,

VU les infiltrations d'eau constatées sur la grande verrière du patio Sud de notre Maison de Pays ;

VU les recherches pour en déterminer l'origine ;

VU la consultation de trois entreprises ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** le remplacement de la verrière du patio Sud de la Maison du Pays de la Zorn.
- **CONFIE** ces travaux à la société **ALUHOME** sise **13 rue des Chasseurs 67170 Wingersheim les Quatre Bans** pour un montant de **40 961 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer le devis correspondant.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

16 JUIN 2025

Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Reu...', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNITE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN', 'HOCHFELDEN', and '67270'.

Le Secrétaire



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Reu...', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNITE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN', 'HOCHFELDEN', and '67270'.



Date de la convocation mercredi 28 mai 2025

DCC 1324/06/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 05 juin 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, MASSÉ Benoît (représentant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 02

SCHOLLER Manuela, LUTZ Christophe

Secrétaire de séance PFISTER Georges

1. Commande publique

1.4 Autres contrats

Travaux de voirie en bordure de la déchèterie de Mutzenhouse

Afin de protéger la déchèterie de Mutzenhouse des coulées d'eaux boueuses d'un bassin versant et créer un fossé déversoir contournant le site, la société Jardins CHRIS de Mutzenhouse a établi une proposition de travaux en concertation avec les Élus locaux et le service environnement de l'intercommunalité.

Il s'agit en l'occurrence de réaliser les travaux suivants :

- Préparation du terrain,
- Fourniture et mise en place de recyclés et compactage,
- Création d'un fossé entre le chemin agricole et la clôture de la déchèterie,
- Fourniture et mise en place d'enrobé et damage.

Pour un montant total de 17 500 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la réalisation de travaux de sécurisation pour éviter des coulées d'eau boueuse sur la plateforme de stockage des conteneurs de la déchèterie de Mutzenhouse.
- **CONFIE** ces travaux à la société **Jardins CHRIS** sise **15 rue de la Carrière 67270 Mutzenhouse** pour un montant de **17 500 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer le devis correspondant.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

16 JUIN 2025

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation mercredi 28 mai 2025

DCC 1325/06/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 05 juin 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, MASSÉ Benoît (représentant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 02

SCHOLLER Manuela, LUTZ Christophe

Secrétaire de séance PFISTER Georges

3. Domaine et patrimoine

3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

**Acquisition foncière aux abords du Complexe Sportif / Centre Aquatique Atoo-o :
indemnités d'éviction agricole**

Par acte du 20 février dernier, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a fait l'acquisition de la parcelle cadastrée section 14 n° 282 d'une contenance de 26,26 ares appartenant à M. Jean-Luc KAUFFMANN - propriétaire sans exploitant.

Lors des différents entretiens avec la S.E.R.S. (notre AMO), M. Jean-Luc KAUFFMANN avait donné son accord pour la vente moyennant le versement d'indemnités pour éviction agricole conformément aux barèmes calculés par la Chambre d'Agriculture Alsace.

Le montant de ces indemnités s'élève ainsi à 93,98 €/are, soit la somme totale de 2 467,91 €.

Le Conseil Communautaire,

VU les acquisitions foncières aux abords du Complexe Sportif / Centre Aquatique Atoo-o ;

VU l'acte de vente signé en date du 20 février 2025 en l'Office Notarial de Maître Thierry BECHMANN à Hochfelden ;

VU le barème fixé par la Chambre d'Agriculture Alsace ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE VERSER** les indemnités d'éviction agricole à Monsieur Jean-Luc KAUFFMANN, domicilié 20 rue du 23 Novembre 67270 Hochfelden pour un montant de **2 467,91 €**, conformément au barème fixé par la Chambre d'Agriculture Alsace.
- **AUTORISE** le Président à émettre le mandat correspondant.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

16 JUIN 2025



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation mercredi 28 mai 2025

DCC 1326/06/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 05 juin 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, MASSÉ Benoît (représentant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DÜRR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 02

SCHOLLER Manuela, LUTZ Christophe

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7 Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Décision Modificative n° 1/2025 : liaison cyclable Hochfelden-Schwindratzheim

Compte tenu des conventions de délégation de Maîtrise d'Ouvrage signées avec la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Hochfelden pour les travaux de réalisation de la liaison cyclable entre Hochfelden et Schwindratzheim et certains aléas de chantier (mise à jour de réseaux d'eaux pluviales souterrains, adaptation de l'aire d'évolution d'AGRIMAT, etc.), il convient d'augmenter les crédits initialement prévus au Budget Principal 2025 au « compte de tiers » de cette opération.

En complément et en prévision des écritures de clôture de cette opération, il convient également de prévoir des crédits au chapitre 204 pour la part prise en charge par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

Section d'investissement

Dépenses :

Article 458105 - Fonction 87 - compte de tiers piste Hochfelden/Schwindratzheim - Ville	+ 150 000 €
Article 458106 - Fonction 87 - compte de tiers piste Hochfelden/Schwindratzheim - CEA	+ 20 000 €
Article 2312 - Fonction 87 - opération 122 - Agencement aménagement de terrain	- 60 000 €
Article 2041412 - Fonction 87 - opération 122 - Subvention d'équipement versée	+ 60 000 €

Recettes :

Article 458205 - Fonction 87 - compte de tiers piste Hochfelden/Schwindratzheim - Ville	+ 150 000 €
Article 458206 - Fonction 87 - compte de tiers piste Hochfelden/Schwindratzheim - CEA	+ 20 000 €

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette modification budgétaire.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le
Le Président

10 JUIN 2025

Le Secrétaire





Date de la convocation mercredi 28 mai 2025

DCC 1327/06/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 05 juin 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, MASSÉ Benoît (représentant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 02

SCHOLLER Manuela, LUTZ Christophe

Secrétaire de séance PFISTER Georges

2. Urbanisme

2.1 Documents d'urbanisme

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : lancement de nouvelles études

La modification N° 2 du PLUi de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn est en cours d'élaboration avec une enquête publique prévue cet été.

Il est rappelé que les demandes se rapportant à cette modification ont été closes au 1^{er} novembre 2024. Depuis lors de nouvelles demandes ont émergé, notamment auprès du monde économique, afin de permettre leur développement.

Nous laissons donc la modification N° 2 arriver à son terme avec une approbation prévisionnelle cet automne, mais le Président, compte tenu des délais d'instruction, propose d'engager de suite une nouvelle modification ou révision ou déclaration de projet selon le cas pour répondre au plus vite aux attentes.

À cet effet, il provoquera une réunion avec les Services de l'État pour définir la procédure la plus appropriée pour l'extension de la carrière Winerberger à Lixhausen d'une part, mais aussi pour répondre à de nouvelles orientations des Élus, d'autre part.

Le Conseil Communautaire, après avoir écouté le rapport du Président,

- **ACCEPTE** le principe de solliciter une nouvelle **modification ou révision ou déclaration de projet du PLUi** sur le territoire de notre Communauté de Communes.
- **SOLLICITE** l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique pour exercer cette mission d'étude et de constitution de dossier avec un devis estimatif et un calendrier précis de réalisation.
- **ATTEND** la proposition de convention qui fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

16 JUIN 2025

Le Président

Le Secrétaire





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation mercredi 28 mai 2025

DCC 1328/06/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 05 juin 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, MASSÉ Benoît (représentant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 02

SCHOLLER Manuela, LUTZ Christophe

Secrétaire de séance PFISTER Georges

2. Urbanisme

2.1 Documents d'urbanisme

Avis de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) modifié

La Région Grand Est a transmis, pour avis à la Communauté de Communes, le projet de SRADDET modifié tel que présenté en conseil régional le 12 décembre 2024.

Le projet de SRADDET modifié

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a renforcé la compétence des régions en matière d'aménagement du territoire. À ce titre, elles doivent notamment élaborer un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dont le contenu et les modalités d'élaboration et de modifications sont définies par le CGCT (art. L. 4251-1 et suivants).

Le SRADDET du Grand Est a été adopté par la Région en décembre 2019 et approuvé par le préfet en février 2020.

Afin d'intégrer notamment les objectifs de la Loi Climat et Résilience du 21 août 2021, la Région a engagé la modification du SRADDET le 16 décembre 2021. Cette modification permet également de répondre à certaines observations recueillies lors du bilan réalisé en 2022 et d'intégrer des évolutions règlementaires concernant les déchets, la mobilité ou encore les questions de biodiversité, eau, paysages. Les références légales ont été mises à jour et le vocable a évolué pour être adapté aux problématiques et à la législation actuelle.

Enfin, un fil rouge a été mis en évidence pour cette 1ère modification du SRADDET : l'adaptation au changement climatique.

Le projet de SRADDET modifié a été présenté en assemblée régionale le 12 décembre 2024, et transmis à la Communauté de Communes le 14 mars pour avis en application de l'article L.4251- 9 du CGCT. Cet avis est à exprimer dans un délai de 3 mois.

Le projet de SRADDET modifié comporte :

- **Un diagnostic**
- **Une stratégie déclinée en 30 objectifs**, que les SCoT devront « prendre en compte », articulée autour de deux axes - intitulés inchangés depuis la version de 2019 :
 - Axe 1 : changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires
 - Axe 2 : dépasser les frontières et renforcer la cohésion pour un espace européen connecté.
- **Un fascicule décliné en 30 règles**, avec lesquelles les SCoT devront être « compatibles », organisé en 5 chapitres - intitulés inchangés depuis la version de 2019 :
 1. Climat, air et énergie
 2. Biodiversité et gestion de l'eau
 3. Déchets et économie circulaire
 4. Gestion des espaces et urbanisme
 5. Transport et mobilités
- **4 annexes :**
 - Le Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD)
 - L'annexe investissement du PRPGD,
 - L'évaluation environnementale,
 - La nouvelle cartographie Trame Verte et Bleue (TVB)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.4251-1 et suivants, relatifs au SRADDET ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2025 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et notamment ses dispositions relatives à l'élaboration du SRADDET ;

VU le projet de SRADDET modifié présenté en assemblée régionale le 12 décembre 2024 ;

VU le courrier du Président du Conseil Régional du Grand Est sollicitant l'avis de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn sur le projet de SRADDET modifié ;

VU l'analyse du projet réalisée par les services du Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS) ;

Et après en avoir délibéré,

- **PARTAGE** les observations du Comité Syndical du **Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS)** émises en date du 19 mai 2025.
- **ÉMET un AVIS FAVORABLE** sur le projet de SRADDET modifié de décembre 2024 soumis à l'avis des partenaires par la Région Grand Est, **sous réserve** de la prise en compte des **observations du Comité Syndical du Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS)** émises en date du 19 mai 2025.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

12 JUIN 2025

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation mercredi 28 mai 2025

DCC 1329/06/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 05 juin 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, MASSÉ Benoît (représentant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 02

SCHOLLER Manuela, LUTZ Christophe

Secrétaire de séance PFISTER Georges

2. Urbanisme

2.1 Documents d'urbanisme

Avis de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS) révisé

Le Président expose que par courrier daté du 14 mars 2025 et réceptionné le 17 mars 2025, la Présidente du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS) nous a notifié le projet de SCoT arrêté le 04 mars 2025.

En vertu de l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme, la Communauté de Communes dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception du dossier pour émettre son avis.

Le Président rappelle également les **objectifs de la révision** du SCOTERS :

- Définir le modèle de développement du territoire du SCOTERS,
- Faire évoluer le projet et les orientations en tenant compte des conclusions de l'analyse des résultats d'application du SCOTERS,
- Intégrer les évolutions législatives, réglementaires et territoriales (dont la mise en compatibilité avec le SRADDET de la Région Grand Est).

Le SCOTERS révisé et arrêté le 4 mars 2025 se compose des pièces suivantes :

- Le Projet d'Aménagement Stratégique, qui présente le projet de territoire partagé par les élus locaux pour adapter le territoire aux nouveaux enjeux climatiques, économiques et sociétaux,
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs, qui décline le PAS en orientations opposables, aux opérations d'aménagement d'ampleur et aux demandes d'implantation commerciale, autour des grands axes suivants :
 - Promouvoir un équilibre territorial pour améliorer la qualité de vie et la santé
 - Gérer la consommation foncière, réduire l'artificialisation des sols et se doter systématiquement de mesures compensatoires environnementales et de renaturation
 - Développer un habitat diversifié, répartir l'offre de logements et amplifier l'offre en logements locatifs aidés.

- Faire des mobilités décarbonées le socle de l'aménagement du SCOTERS
 - Adapter l'offre en équipements et services aux besoins de la population et avec le souci constant de la recherche de proximité
 - Renforcer les armatures vertes et bleues à toutes les échelles
 - Développer une stratégie énergétique
 - Pérenniser la ressource agricole
 - Structurer l'aménagement économique et développer l'emploi
- les annexes qui présentent l'ensemble des documents permettant de comprendre et décliner le projet de SCoT,
 - le bilan de la concertation.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a été largement impliquée dans le processus de révision du SCOTERS, ce qui a permis d'aboutir à un consensus quant :

- aux possibilités de développement **économique** (14ha sur la période 2021-2030 ; 17 ha sur la période 2021-2050),
- aux possibilités de développement de **l'habitat** (22ha sur la période 2021-2030 ; 41 ha sur la période 2021-2050).

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **SOUTIENT** les observations des Communes des Communautés de Communes d'Erstein et du Kochersberg-Ackerland de la couronne strasbourgeoise sur :
 - **la réduction du taux de 30% de logements locatifs aidés pour ne pas avoir une trop grande rupture avec le SCoT de la Bande Rhénane Nord et le SCoT de l'Alsace du Nord.**
 - **la réduction de la densité de logements à l'hectare pour répondre aux attentes du monde rural et éviter ainsi des problèmes de stationnement sur la voie publique.**
- **PROPOSE** de se rapprocher des taux des SCoT voisins pour les Communes en dehors de l'Eurométropole.
- En conclusion, **EMET UN AVIS FAVORABLE** avec ces réserves.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

12 JUIN 2025

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation mercredi 28 mai 2025

DCC 1330/06/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 05 juin 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, MASSÉ Benoît (représentant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 02

SCHOLLER Manuela, LUTZ Christophe

Secrétaire de séance PFISTER Georges

4. Fonction publique

4.2 Personnel contractuels

Ressources Humaines : modification du poste d'Adjoint Administratif à temps complet par un poste de Rédacteur à temps complet

Le Président expose que l'agent en poste au service comptabilité de la Maison de Pays et effectuant le secrétariat de Mairie à Alteckendorf a quitté ses fonctions au 10 avril dernier pour intégrer une autre Collectivité. Un recrutement a ainsi été lancé et la candidate retenue dispose d'un grade supérieur. Il y a donc lieu de modifier le poste d'Adjoint Administratif à temps complet par un poste de Rédacteur à temps complet à compter du 16 juin 2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** le poste d'Adjoint Administratif à temps complet par un poste de **Rédacteur à temps complet** à compter du 16 juin 2025.
- **PRÉCISE** que cet emploi permanent peut être **pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut pas l'être par un fonctionnaire**, sur le fondement de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.
- **FIXE** la rémunération de ce poste conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale.
- **DIT** que cet agent bénéficiera des primes et avantages consentis au personnel à discrétion du Président.
- **AJUSTE** le tableau des effectifs de la Collectivité.
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives nécessaires à cette modification.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

16 JUN 2025



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation mercredi 28 mai 2025

DCC 1331/06/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 05 juin 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, MASSÉ Benoît (représentant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 02

SCHOLLER Manuela, LUTZ Christophe

Secrétaire de séance PFISTER Georges

4. Fonction publique

4.2 Personnel contractuels

Ressources Humaines : revalorisation du traitement de l'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe affecté à l'école maternelle de Wilwisheim

Le Conseil Communautaire,

Considérant la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le décret n°2016-604 du 12/05/2016 fixant l'échelle indiciaire applicable aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** qu'à compter du 1^{er} juillet 2025 la rémunération de l'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal de 2^{ème} classe contractuel est révisée comme suit :

Anciens indices : brut : 368 majoré : 367

Nouveaux indices : brut : 404 majoré : 376

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

16 JUIN 2025



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation mercredi 28 mai 2025

DCC 1332/06/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 05 juin 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, MASSÉ Benoît (représentant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 02

SCHOLLER Manuela, LUTZ Christophe

Secrétaire de séance PFISTER Georges

5. Institutions et vie politique

5.3 Désignation de représentants

Désignation d'un représentant (Commune de Minversheim) au SDEA pour la compétence Eau Potable et Grand Cycle de l'Eau

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5721-2 ;

VU les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9,11, 15.2. ainsi que son annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par Commune, par tranche de 3 000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées ;

VU la démission de Monsieur Franck LANG, Adjoint au Maire de la Commune de Minversheim et délégué de la compétence eau potable et pour la compétence Grand Cycle de l'Eau ;

VU la candidature enregistrée du Maire de cette Commune, Monsieur Bernard LIENHARD ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** en application de l'article 11 des Statuts du SDEA et par vote à bulletins secrets, pour la compétence eau potable et pour la compétence Grand Cycle de l'Eau, le délégué suivant - en remplacement de M. Franck LANG, démissionnaire :

- Minversheim : **Bernard LIENHARD**

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

16 JUIN 2025

Le Président

Le Secrétaire

